



MIEUX IDENTIFIER LES RESSORTISSANTS DE L'AGEFICE

Compte tenu de la diversité de ses publics et afin de mieux identifier ses ressortissants, l'AGEFICE a poursuivi en 2016, ses échanges avec les services de collecte (ACOSS, RSI, URSSAF) ainsi que ses tutelles (DGEFP, Ministère).

Ces échanges ont conduits à obtenir de l'ACOSS, les premiers éléments de recensement et données statistiques sur le groupe professionnel de l'AGEFICE.

C'est un premier pas encourageant et le dialogue se prolonge afin de déboucher sur une simplification de l'accès aux justificatifs de versement de la Contribution à la Formation Professionnelle des travailleurs indépendants.

En parallèle, l'AGEFICE participe aux travaux qui visent à clarifier la situation de dirigeants répartis entre les différents groupes professionnels des indépendants.

Si l'AGEFICE s'est toujours efforcée d'aider au financement d'actions de formation pour le plus grand nombre, elle ne peut s'inscrire dans une démarche pérenne pour des publics dont elle n'a pas reçu les contributions.

MIEUX INFORMER LES BÉNÉFICIAIRES

Afin de toujours mieux informer les bénéficiaires de ses critères pédagogiques et financiers, l'AGEFICE a poursuivi sa campagne de communication, visant tant les bénéficiaires directs, que leurs prestataires de conseil.

Cette communication s'est articulée autour de la volonté de proposer une information claire et synthétique, accessible au plus grand nombre et proposée en impression ou en supports numérisés :

- ◆ Des principes généraux de fonctionnement de l'AGEFICE et de ses missions;
- ◆ Des critères pédagogiques (publics et formations éligibles, procédures de dépôt des demandes, documents et justificatifs à fournir, etc.) ;
- ◆ Des critères financiers (plafonds de prises en charge, etc.) ;

Elle s'est notamment appuyée sur le site internet de l'AGEFICE www.agefice.fr pour un accès simplifié à l'information pour les dirigeants d'entreprise au travers d'un site aéré, fonctionnel et 100% responsive pour une consultation nomade.

Cette communication a été complétée par une participation financière de l'AGEFICE à l'organisation de réunions d'information par ses Points d'Accueil, à destination des chefs d'entreprise. Le double objectif étant de faire connaître les possibilités de financement des travailleurs indépendants ainsi que les solutions proposées par le dispositif de l'AGEFICE.

RÉPONDRE AUX BESOINS (EN FORMATION) IMMÉDIATS ET À VENIR

Malgré un contexte entrepreneurial toujours difficile, l'évolution des chiffres de l'AGEFICE sur ces dernières années démontre l'adéquation de la réponse proposée aux besoins exprimés.

Pour autant, il apparaît de manière de plus en plus prégnante que les besoins identifiés des chefs d'entreprise dépassent largement le seul financement de leurs actions de formation.

Face à un environnement compétitif accru, les dirigeants expriment le besoin d'être conseillés et accompagnés dans leur parcours de formation, que ces besoins concernent :

- ◆ L'évaluation de leurs connaissances initiales,
- ◆ L'acquisition de nouvelles compétences liées aux perspectives de développement de leur entreprise,
- ◆ Le choix de formations adaptées et d'organismes de formation de qualité,
- ◆ La mise en application immédiate des connaissances acquises,
- ◆ Le suivi des parcours de formation engagés.

Si le rapport « montant de la contribution/possibilités de financement » reste très intéressant pour un ressortissant de l'AGEFICE, les attentes de nos publics tendent de manière significative vers plus de conseil et l'accompagnement, en préservant la diversité des actions finançables et en optimisant la mobilisation du dispositif.

Dans un contexte où de nouvelles missions vont être confiées à l'AGEFICE dès 2018 (CPF des travailleurs indépendants), L'AGEFICE s'est employée à avoir une réflexion globale sur ces sujets afin de préserver les capacités de financement à destination des chefs d'entreprise.